



Réunion du 09 décembre 2025 à 19h.

Présents : MM. BOURGEOIS Serge, FOURNEAU Thierry, FONTENIL Benoit (Visio), JAUNEAU Bastien, MILLET Nicolas, MOREAU Patrick, SORIGNET Jean-Pierre.

Invités présents : Mmes BARROT Pierrette, VERDON Hélène (salariée). M. GARDERES Henri.

Invité excusé : M. Miguel ELVIRA RUIZ.

Ordre du jour

- Point sur les effectifs ;
- Point sur les observations ;
- Point sur le test physique ;
- Retour sur la FIA et l'examen des candidats ;
- Point sur les déconvocations tardives ;
- Mise en place de la FIA Futsal ;
- Validation du lieu de la réunion de fin de saison ;
- Courriers ;
- Tour de table.

Avant cette réunion, les membres de la CDA souhaitent la bienvenue à Mme Hélène VERDON qui va remplacer M. Jean Christophe BRUNET.

Aucune observation concernant le procès-verbal du Bureau de la CDA n°1 du 09 octobre 2025
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Effectifs

L'effectif arbitres enregistré est de 169 arbitres du 09 décembre 2025 répartis comme suit :

- 5 arbitres de la Fédération ;
- 24 arbitres régionaux ;
- 140 arbitres Départementaux.

206 fiches arbitres ont été créées.

37 arbitres ne peuvent actuellement pas être désignés pour plusieurs raisons : des arbitres stagiaires n'ayant pas achevé leur formation, des arbitres qui n'ont pas renouvelé leur dossier complet, ainsi que des attentes concernant le retour du médecin.



PROCES-VERBAL N°2

Page 2 sur 5

2) Point sur les observations

M. Nicolas MILLET nous donne en pourcentage l'avancement des observations sur toutes les catégories :

D1 promotionnel => 43 % et 4 observations inopinées ;
D1 non Promotionnel => 52 % et 3 observations inopinées ;
AAD1 => 50 % ;
AAD2 => 35 % ;
D2 groupe 1 => 55 % ;
D2 groupe 2 => 50 % ;
D3 => 59 % ;
D4 => 24 %.

Pour les catégories jeunes, tous les arbitres susceptibles d'être présentés à la Ligue ont été observés.

3) Point sur le test physique

La dernière session du test physique se déroulera le 11 janvier 2026 sur le complexe sportif de GÉMO-ZAC, à partir de 8h30. En cas d'échec ou d'absence, le règlement intérieur de la CDA 2025-2026 sera appliqué. Pour information, lors de la troisième session de rattrapage, 39 arbitres ont été convoqués. Parmi eux, 17 arbitres ont réussi leur test, 2 ont échoué et 20 ont été absents sans excuse.

Sauf erreur de la part de la CDA, les arbitres suivants seront convoqués lors de la dernière session :

- Mme KOFFI.

- MM. ABID, ARTEAUD, BENCHERIF, BOUQUAIN, BOUZON, COUTE, DIEUMEGARD, EL HAD-DAD, FONTAINE, GAUTIER (Yamin), MACAUD, MADEUX, MERCERON, RENARD, ROUILLE, RUMEDE, SY.

À la suite d'une erreur administrative les arbitres suivants seront également invités à repasser leur test :

- MM. BARON, MOREAU et CASSERON.

4) Retour sur la FIA et de l'examen des candidats

M. Bastien JAUNEAU nous informe que la FIA s'est bien déroulée. Il mentionne une complication survenue durant cette formation en raison de l'implémentation de la GQS (Gestes qui sauvent). Pour les prochaines sessions, la GQS sera intégrée à la FIA. M. Bastien JAUNEAU souligne qu'il est crucial de maintenir un intervalle de quinze jours entre la FIA sur le terrain et l'évaluation théorique. Pour la prochaine session de la FIA de février 2026, il est essentiel d'anticiper le passage de la GQS. Le secrétaire général du district se chargera de solliciter l'organisme compétent.



PROCES-VERBAL N°2

Page 3 sur 5

5) Déconvocations tardives

M. Thierry FOURNEAU évoque les déconvocations de dernière minute qui, selon le règlement intérieur (Article 12) validé par le Comité Directeur, entraînent une amende de 20 € pour les arbitres mentionnés ci-dessous.

Après avoir listé les noms des arbitres, il a été convenu que, pour les arbitres stagiaires, un simple rappel à l'ordre serait effectué concernant la déclaration d'indisponibilité sur leur portail sauf en cas de récidive.

M. Nicolas MILLET rappelle aux arbitres qui ne sont pas désignés et qui ne se sont pas déclarés indisponibles, restent à la disposition de M. Jean Pierre SORIGNET pour d'éventuels remplacements de dernière minute.

Arbitre n° 1182429830 => déconvocation du 18 octobre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 1142428416 => déconvocation du 25/26 octobre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 2329957941 => déconvocation du 29/30 novembre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 2329957941 => déconvocation du 19 octobre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 2546406991 => déconvocation du 04 octobre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 1199242879 => déconvocation du 29/30 novembre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 1122472752 => déconvocation du 26 octobre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 1132419372 => déconvocation du 01 novembre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 9603452483 => déconvocation du 19 octobre 2025 => 20 €.
Arbitre n° 2548516304 => déconvocation du 01/02 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2543396205 => déconvocation du 19 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 1182416688 => déconvocation du 16 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 1182416688 => déconvocation du 26 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 1182416688 => déconvocation du 19 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2545372115 => déconvocation du 18 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2548248732 => déconvocation du 16 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2548248732 => déconvocation du 02 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 1129326675 => déconvocation du 26 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 1122465893 => déconvocation du 22 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2548248732 => déconvocation du 16 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2548248732 => déconvocation du 25 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 1132420566 => déconvocation du 29 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2548248732 => déconvocation du 25 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2546723773 => déconvocation du 12 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 9603579041 => déconvocation du 19 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2547217127 => déconvocation du 25 octobre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2548248732 => déconvocation du 16 novembre 2025 => 20 €
Arbitre n° 2544465881 => déconvocation du 06 décembre 2025 => 20 €

Etat des déconvocations du 28 septembre 2025 au 06 décembre 2025.



PROCES-VERBAL N°2

Page 4 sur 5

6) Validation du lieu de la réunion de fin de saison

M. Steeven BERTHONNEAU, membre de la CDA, nous suggère le site de VILLENEUVE LA COMTESSE pour l'organisation de la réunion de fin de saison, prévue le 14 juin 2026, durant toute la matinée. La CDA a émis un avis favorable et a validé cette localisation.

7) Courriers

Courrier de M. Melvin RAPINAT qui demande à bénéficier d'une année sabbatique. Accord de la CDA.

Courrier de M. Martin ERB POQUET qui demande à bénéficier d'une année sabbatique. Accord de la CDA.

Courrier de M. Lucas BOUE DA SILVA qui nous tient informé d'une indisponibilité du 15 novembre 2025 et jusqu'à la fin de la saison.

Courrier de M. Franck MARTORELL nous indiquant de pas pouvoir cumuler ses activités professionnelles et l'arbitrage. La CDA prend note de cette démission.

Courrier de M. Samuel MADEUX exprimant le souhait que les 20 € soient remboursés pour une déconvocation tardive du 14 septembre 2025. Après avoir examiné ses explications, la CDA a décidé de ne pas l'amender.

Courrier de M. Tom POINEAU qui nous indique mettre fin à sa mission d'arbitre. La CDA prend note de cette démission et le remercie pour les services rendus.

Courrier de Mme Nadège ROY LAGNEAU de la commission de discipline sur le déroulement de la rencontre D3 SUD17 / BEDENAC. La CDA passe à l'ordre du jour.

8) Tour de table

Courrier de M. Sébastien PALMIER, arbitre assistant R1, qui souhaite rejoindre la CDA. Accord de la CDA. Cette candidature sera soumise lors du prochain comité directeur de district.

Candidature à mi-saison pour les passerelles R3 et JA Ligue, les arbitres suivants seront proposés à la CRA : Mmes Anaïs DEMENE, Chloé PERROGON pour la passerelle R3 féminine. MM. Eliott EVAIN, Thimoté BRANTE EBLE, Simon MINGUET, Mathéo TRABICHET pour les JA.

Les échanges d'arbitres avec la Vendée et les Deux-Sèvres ont permis d'observer une unique rencontre en Charente-Maritime, et deux de nos arbitres ont eu l'opportunité d'officier dans les Deux-Sèvres malgré des conditions météorologiques très pluvieuses. En raison de ces intempéries, les prochaines rencontres sont prévues pour accueillir les arbitres vendéens le week-end du 31 janvier et du 08 février 2026.



PROCES-VERBAL N°2

Page 5 sur 5

M. Jean Pierre SORIGNET nous offre un bref retour sur l'abstention de novembre 2025, durant laquelle il a désigné 20 arbitres pour 5 rencontres en raison de forfaits. Il évoque le match où Mme Anaïs DEMENE devait officier dans les Deux-Sèvres, mais un arrêté municipal a été déclenché à 12h30 le jour de la rencontre. Jean Pierre déplore que les clubs l'informent très tard, en fin de matinée, pour déclarer leur terrain impraticable. La CDA rappelle que dans tous les cas, un arbitre assistant spécifique ne doit pas arbitrer une rencontre comme arbitre central.

M. Thierry FOURNEAU nous informe qu'une FIA Futsal est prévue le week-end des 10 et 11 janvier 2026 à SAINT JEAN D'ANGÉLY. Ce stage est en cours de finalisation et une communication sera faite aux arbitres et aux clubs lorsque ce stage sera enregistré par la ligue.

La séance est levée à 21h30.

Réunion Plénière : mardi 19 décembre 2025 à 19h.

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire

Thierry FOURNEAU